

08 – Enregistrement groupé et livraison

Avec l'introduction de la facture QR, le critère de regroupement de l'enregistrement groupé est disponible pour le cas commercial QR-IBAN. Grâce à la saisie numérique, toutes les données sont livrées de manière électronique, sans image de titre. Les spécifications techniques des messages camt sont adaptées à la norme et la structure des noms de fichier de la notification détaillée camt.054 est harmonisée.

Modifications
importantes au
30 juin 2020

De quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences pour vous?

Logique d'enregistrement pour les crédits de factures QR

La facture QR permet de comptabiliser des crédits en tant qu'«enregistrement groupé» ou en tant qu'«enregistrement individuel». L'enregistrement groupé est défini par défaut pour la facture QR. Cette logique peut être modifiée en enregistrement individuel sur demande.

La facture QR qui succède au bulletin de versement rouge (BV) et au bulletin de versement orange (BVR) implique l'élargissement des critères de regroupement d'enregistrements groupés. PostFinance prend actuellement en charge les critères pour les cas commerciaux BV, BVR/BPR, CH-DD et Return. À partir du 30 juin 2020, le nouveau cas commercial QR-IBAN sera également pris en charge et le cas commercial BV sera complété par l'IBAN des factures QR.

| Cas commercial | Critère général | Remarque |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| BV et IBAN de la facture QR | Date de valeur et compte de crédit | IBAN de la facture QR valable à partir du 30 juin 2020 |
| BVR | Date de valeur, compte de crédit et numéro d'adhérent | |
| QR-IBAN | Date de valeur, compte de crédit et QR-IBAN | Valable à partir du 30 juin 2020 |

Livraison des informations de paiement sur les factures QR

Les enregistrements des factures QR sont intégrés dans les documents de compte existants.

| Documents de compte | Critère général | Remarque |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Extrait de compte | <ul style="list-style-type: none"> – camt.053 – MT940 – Papier – PDF | <ul style="list-style-type: none"> – Avec/sans image de titre pour BV – Sans image de titre pour IBAN de la facture QR |
| Offres de notification (ISO 20022) | Notification dans l'extrait de compte camt.053 – Détail des transactions intégré dans camt.053 | <ul style="list-style-type: none"> - Avec/sans image de titre pour BV - Sans image de titre pour IBAN de la facture QR |
| | Notification détaillée séparée camt.054 pour chaque produit – BV et IBAN de la facture QR – QR-IBAN – BVR – BPR – CH-DD COR1/B2B – Return (sans BVR/BPR/CH-DD) | <ul style="list-style-type: none"> - Avec/sans image de titre pour BV - Sans image de titre pour IBAN de la facture QR – Les notifications détaillées peuvent être livrées par produit BV/IBAN de facture QR, QR-IBAN, BVR, BPR, CH-DD, Return dans un camt.054 ou de manière combinée |
| Mouvements de compte Intraday | <ul style="list-style-type: none"> – camt.052 – MT942 | |
| Notifications de crédit et de débit | <ul style="list-style-type: none"> – camt.054 | |

Avec la nouvelle facture QR, les données nécessaires aux paiements sont entièrement saisies par voie numérique. Les images de titres ne sont plus requises et ne sont donc plus fournies pour les paiements IBAN de factures QR au guichet ou par ordre de paie-

ment papier (→ cf. factsheet 07 «Remplacement des images de titres par la saisie numérique des données nécessaires aux paiements»). Les images de titres pour les paiements BV sont fournies comme d'habitude.

Messages camt: élargissement des spécifications techniques à la version 1.7 des Implementation Guidelines (IG) pour le Cash Management

Les nouvelles spécifications techniques élargissent ou modifient le contenu des messages camt pour ce qui est des informations. Ainsi, on procède à une adaptation à la version 1.7 des Implementation Guidelines suisses (IG) pour le Cash Management. Vous êtes

concerné dès que vous passez à la facture QR (au plus tôt à partir du 30 juin 2020). Si une des modifications mentionnées ci-dessous vous concerne, nous vous prions d'en tenir compte dans vos logiciels et vos processus de traitement.

Actuellement

Le numéro d'adhérent BVR figure dans l'élément «EntryReference» (C-Level).

Pour les paiements BVR, le numéro de référence BVR figure dans l'élément «Creditor Reference Information / Reference». L'élément «Creditor Reference Information / Type / Proprietary» est rempli par la valeur «ISR Reference».

Les informations complémentaires en plus de la référence BVR ne sont pas autorisées.

Remarque

Pour l'enregistrement groupé pour QR-IBAN, le QR-IBAN figure dans l'élément «EntryReference» (C-Level).

Si un paiement a été effectué au profit d'un QR-IBAN, la référence QR figure dans l'élément «Creditor Reference Information / Reference». Ainsi, la valeur «QRR» figure dans l'élément «Creditor Reference Information / Type / Proprietary».

Si un paiement est effectué au profit d'un IBAN à partir d'une facture QR avec numéro de référence (SCOR), la Creditor Reference figure dans l'élément «Creditor Reference Information / Reference». Ainsi, la valeur «SCOR» figure dans l'élément «Creditor Reference Information / Type / Code».

En plus de la référence structurée «QRR» ou «SCOR», des informations complémentaires peuvent être communiquées dans l'élément «Structured / Additional Remittance Information».

Adaptation du nom de fichier pour la notification détaillée camt.054 pour BV et facture QR (valable à partir du 30 juin 2020)

À l'heure actuelle, le cas commercial est inclus sous forme d'abréviation dans le nom de fichier pour une livraison camt.054 séparée avec notification détaillée.

Exemple

camt.054-**ES**_P_CH0309000000250090342_9999999_0_2014111311011199.xml

Désormais, pour la notification détaillée de paiements avec le bulletin de versement rouge (BV) ou avec la facture QR, la désignation du cas commercial sera supprimée du nom du fichier. Les notifications détaillées pourront en effet inclure à l'avenir les paiements BV et factures QR. Cette modification est liée au jour de référence à partir du 30 juin 2020.

Exemple

camt.054_P_CH0309000000250090342_9999999_0_2014111311011199.xml

Pour toutes les autres notifications détaillées, p. ex. les paiements avec le bulletin de versement orange (BVR) ou le bulletin de paiement avec numéro de référence (BPR), les noms de fichiers existants restent inchangés.

Exemple

camt.054-**ESR-ASR**_P_CH0309000000250090342_9999999_0_2014111311011199.xml

PostFinance ne recommande en principe aucune lecture automatisée des noms de fichiers, car ils peuvent être adaptés de temps à autre. Si vous utilisez les noms de fichiers dans le traitement, des adaptations du logiciel et des processus de traitement sont également requises.

Modifications à vérifier dans vos systèmes et processus

À partir du 30 juin 2020 (pour tous les clients – jour de référence)

Le nom de fichier pour les livraisons BV est adapté – le raccourci du nom du produit est supprimé. Vérifiez si vous devez faire un parsing du nom de fichier de la notification détaillée camt.054 BV. PostFinance ne recommande en principe aucune lecture automatisée des noms de fichiers, car ils peuvent être adaptés de temps à autre. Si vous utilisez les noms de fichiers dans le traitement, des adaptations du logiciel et des processus de traitement sont également requises.

Avec le passage à la facture QR

Qu'est-ce qui change?

Vous avez la possibilité de choisir l'enregistrement individuel ou l'enregistrement groupé comme logique de comptabilisation pour tous les crédits des factures QR (IBAN et QR-IBAN).

Avec la nouvelle facture QR, les données nécessaires aux paiements sont entièrement saisies par voie numérique. Les images de titres ne sont plus requises et ne sont donc plus fournies pour les paiements de factures QR.

La quantité d'informations des messages camt est élargie au moyen de la nouvelle spécification technique.

Le nom de fichier pour les livraisons relatives à la facture QR est adapté – le raccourci du nom du produit est supprimé.

Que faut-il faire?

En passant à la facture QR, vérifiez la logique de comptabilisation que vous souhaitez utiliser. Procédez à des adaptations de vos processus, si vous traitez actuellement les images de titres BV, pour que vous puissiez continuer à traiter efficacement les données numériques reçues.

Quel est l'intérêt?

Vous avez la possibilité de comptabiliser de manière groupée ou individuelle les paiements de factures QR (IBAN et QR-IBAN).

Informations complémentaires

- factsheet 04 «Les comptes virtuels pour facture QR, successeurs des numéros d'adhérent BVR»
- factsheet 07 «Remplacement des images de titres par la saisie numérique des données nécessaires aux paiements»
- Manuel «Documents de compte électroniques» (automne 2019)
- Manuel «Spécifications techniques» (automne 2019)
- Implementation Guidelines suisses pour le Cash Management, version 1.7
- www.postfinance.ch/fqr

Possibilité de test

Souhaitez-vous contrôler votre migration?
Pour effectuer le test, utilisez notre plateforme de test sur <https://testplattform.postfinance.ch>.